

mais pour éviter le péché grave et pour demeurer en état de grâce d'une manière permanente. Alors même que nous les inviterions à faire en groupe certaines communions périodiques, comme celles du mois ou des fêtes, qu'ils sachent bien que cette communion n'est pas une limite qui épuise ce que l'Eglise désire de ses enfants, et moins encore une garantie certaine de la conservation de la grâce.

“Que les moqueries des camarades, l'ignorance, les mauvaises lectures, la grossièreté contribuent à hâter leur perte (de nos jeunes gens), c'est hélas! bien évident; *mais la racine du mal, la cause principale de perdition, c'est la vie dans le péché mortel*: vivant toute leur année, à l'exception d'un jour ou deux par mois, dans le péché mortel; il arrive fatalement un moment où ils sont fatigués de se voir imposer des pratiques extérieures qui ne répondent pas à l'état réel et intime de leur âme; d'autre part, ne priant pas, ne communiant que rarement, ils ne peuvent être soutenus par la grâce...” Ces graves paroles, digne de la méditation de tous les directeurs d'oeuvres, sont empruntées au rapport très remarquable présenté au Congrès Eucharistique de Cologne en 1909, par M. l'abbé Schuts, de Paris, sur *L'éducation surnaturelle dans les oeuvres ouvrières et la Sainte Eucharistie*.

2 — PRATIQUE.

Et maintenant, cette communion fréquente, quotidienne même, des enfants, est-il possible de l'obtenir? Oui, puisqu'elle existe dans des milieux assurément fort divers.

Par quels moyens y arrive-t-on? Par ceux-là mêmes qu'on emploie dans les maisons d'éducation du degré secondaire, puisque là aussi c'est une pratique facultative et non imposée. Tout ce qu'on a écrit sur les modifications au règlement de manière à assurer les facilités requises, sur l'instruction spéciale à donner, sur la manière d'éclairer les parents, sur les occasions de se confesser, tout cela peut être appliqué ici avec les adaptations que comportent les circonstances.